



dans cette région. Le Danemark, en revanche, revendique la dorsale du Groenland jusqu'à la ZEE de la Russie. « Nous ne nous demandons pas si d'autres États auraient des droits sur la même zone », déclare Finn Mørk, géophysicien de la Commission géologique du Danemark et du Groenland, et chef de l'équipe scientifique danoise. Pour lui, c'est aux négociateurs de résoudre les problèmes de chevauchement – et de déterminer qui, finalement, peut agiter un drapeau au pôle Nord.

LA POSITION DÉLICATE DES ÉTATS-UNIS

Compte tenu de l'imprécision de l'article 76, les trois déclarations relatives à la dorsale de Lomonossov pourraient toutes être légitimes sur le plan scientifique. Mais ce ne sont pas les scientifiques qui déterminent quel État obtient les droits sur quel territoire. Cette décision appartient aux diplomates. Et la tension géopolitique croissante pourrait prendre le pas sur le processus ordonné, fondé sur la science.

Tout d'abord, la revendication que les États-Unis soumettront à la CLPC ajoutera des chevauchements, ce qui compliquera les négociations. Selon Evan Bloom, directeur des affaires maritimes et polaires au ministère américain des Affaires étrangères et président du comité exécutif du projet américain de Plateau continental étendu, l'ampleur du chevauchement ne sera révélée qu'une fois les documents remis, soit en 2022 au plus tôt. Pour Larry Mayer, les États-Unis ont toutes les données dont ils ont besoin. « L'analyse est juste un processus monumental », explique-t-il.

La fonte des calottes glaciaires dans des régions comme le Svalbard (ci-dessus) et le Groenland expose des rivages qui peuvent être aménagés, tandis que le recul de la glace de mer donne accès au plancher océanique et à des voies de navigation exploitables pendant une plus grande partie de l'année.

Toutefois, les États-Unis se trouvent peut-être dans la position la plus délicate pour négocier, car ils n'ont jamais signé la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), contrairement aux quatre autres pays riverains de l'océan Arctique. De nombreux responsables américains et plusieurs présidents ont recommandé de la signer, mais une poignée de sénateurs méfiants ont empêché sa ratification. Cela pourrait à présent nuire à la cause même du pays. « J'aimerais que les États-Unis sachent à quel point ils sont désavantagés de ne pas avoir signé la convention », commente Galo Carrera, océanographe de l'université Dalhousie, consul honoraire du Mexique au Canada et ancien président de la CLPC.

Par conséquent, les États-Unis n'ont pas besoin de présenter une demande à la CLPC ni de se conformer à son examen. Mais Evan Bloom a bon espoir qu'ils feront les deux. Ils ont dépensé 89 millions de dollars pour obtenir des données complètes. Ils veulent que le reste du monde voie qu'ils suivent les mêmes critères que les autres. Cela donne au pays « une position très forte » dans les négociations futures. Et, de fait, il n'existe aucun autre moyen de revendiquer un territoire. Le gouvernement fédéral américain pourrait publier un document déclarant que « cette zone des fonds marins est à nous », mais le monde ne la reconnaîtrait pas. Dans une négociation de frontière, explique Rick Saltus, un pays « ne peut se passer de la décision de la CLPC ». Et, en réalité, les États-Unis reconnaissent la CNUDM en tant que droit international coutumier – la pratique juridique que le monde a adoptée. ➤

ÉTABLIR DES LIMITES

Les cinq pays riverains de l'océan Arctique revendiquent chacun un « plateau continental étendu » – des fonds marins au-delà de leur zone économique exclusive (ZEE) – pour obtenir des droits sur les ressources de ces fonds. Ils devront régler d'importants chevauchements, notamment autour du pôle Nord et de la dorsale de Lomonossov. Seules une ou deux zones du fond marin resteraient alors ouvertes au reste du monde.

-  Zone économique exclusive ou ZEE (200 milles marins)
-  Requête effectuée pour étendre le territoire
-  Requête anticipée d'après des estimations sur carte

Profondeur (en mètres)

